

**Portant Nomination et Promotion à titre  
Exceptionnel et Civil dans l'Ordre du  
Mérite du Bénin**

DU  
REPUBLIQUE DU BENIN

—&&—

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

—&&—

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu la loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu La Loi n°87-018 du 21 septembre 1987 portant Création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le Décret N° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2009-051 du 02 Mars 2009 portant Nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N° 2005- 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON GUEZO en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets n<sup>os</sup> 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant Nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°0157/MS/DC/SGM/SA du 09 janvier 2013 transmettant à Madame la Grande Chancelière l'extrait du relevé n°48 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 28 décembre 2011 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

# DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés et promus à titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang du dimanche 27 janvier 2013, date de leur réception dans l'Ordre les agents de la santé dont les noms suivent :

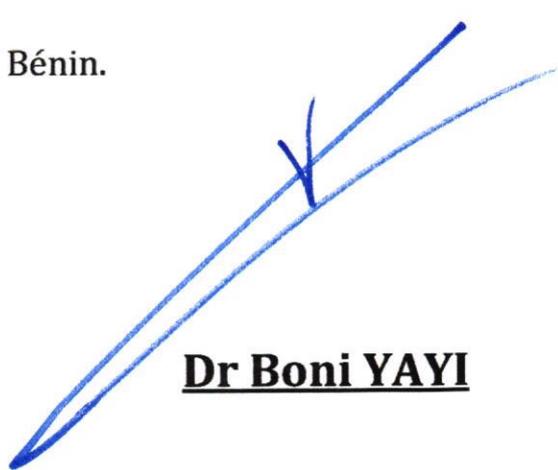
Messieurs :

- CHABI Lazard Marcellin, Inspecteur d'Action Sanitaire ;
- HOUESSOU Juste René, Inspecteur d'Action Sanitaire.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

*Fait à Cotonou, le 07 mars 2013*

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



**Dr Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
l'Ordre National du Bénin,



**Dr. Koubourath OSSENI**

**Ampliations** : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 26 - GCONB 20  
- SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3  
- UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 02.

